



Gérant d'une société dans le bâtiment

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis déclarée comme gérante d'une société de bâtiment. Je fais la petite compta, les salaires et les paiements (quand ils sont fait aux organismes de l'état).

Mais pour les contrats clients, les décisions financières, ne n'ai aucune décision.

En fait, un ami m'a proposé d'être gérante car il ne pouvait plus l'être : à eu un redressement fiscal important.

A aujourd'hui la société risque une liquidation (avec enquête préalable) par l'URSSAF.

Quelles seront les conséquences pour moi ?

Je sais que je parais inconsciente mais lorsque l'on m'a proposé cette gérance sans décision importante, je finissais une période d'indemnité chômage précédée par qq année de RMI et de travail en intérim.

Merci d'avance par votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

Mais pour les contrats clients, les décisions financières, ne n'ai aucune décision.

En fait, un ami m'a proposé d'être gérante car il ne pouvait plus l'être : à eu un redressement fiscal important.

A aujourd'hui la société risque une liquidation (avec enquête préalable) par l'URSSAF.

Quelles seront les conséquences pour moi ?

A priori, tout devrait bien se passer pour vous et la liquidation judiciaire n'aura aucune conséquence sur vous si ce n'est que vous ne serez plus gérante.

Le seul moyen de pouvoir vous embêter serait de vous reprocher une faute importante de gestion, notamment une faute qui aurait eu pour effet de conduire à la liquidation judiciaire justement, mais comme vous n'avez prise aucune décision importante..

C'est surtout le gérant de "fait" qui risquera éventuellement quelque chose.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Merci de votre réponse.

cordialement